



Litige enlèvement canapé but

Par **ninouche86**, le **06/09/2012** à **09:21**

Bonjour,

j'ai acheté un canapé chez but en novembre dernier.

Quelques mois après l'achat l'assise principale du bien s'est affaissée, tant et si bien que le canapé est très inconfortable.

L'usage qui est fait du canapé est un usage normal.

J'ai un peu traîné pour contacté but.

J'y suis allée à la fin du mois de juillet, la personne du SAV était alors en vacances. On m'a alors informé qu'elle me contacterait par téléphone.

Cela fût le cas 2 semaines plus tard. Elle m'annonça qu'ils étaient prêts à échanger le canapé sans expertise (ce qui me semble douteux ou un aveu de la défectuosité de cette gamme) mais à mes frais pour l'enlèvement du bien et la restitution au magasin.

J'ai demandé pourquoi ils ne venaient pas l'enlever eux mêmes et on m'a répondu que je n'avais pas souscrit à la garantie commerciale prévoyant ce service.

Or on ne m'a pas proposé cette garantie et j'en suis sûre !! Vu le prix du canapé (près de 900 €) j'y aurait souscrit pour les quelques euros supplémentaires que cela m'aurait coûté !!!

On m'a en revanche rabattu longuement les oreilles avec la carte de crédit du magasin....

Je ne veux pas céder que puis je faire ?

Evoquer la garantie de conformité ?

Evoquer la garantie des vices cachés ?

D'avance merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/09/2012** à **11:17**

Bonjour,
Malheureusement, sauf geste commercial (ou garantie contractuelle), le retour au magasin est bien à votre charge.

Par **Camille**, le **25/09/2012** à **15:40**

Je suis dans la même situation (affaissement de l'assise) sauf qu'on ne nous propose rien du tout, ce problème n'étant pas pris en charge par le SAV constructeur.

Quels arguments puis-je avancer pour obtenir un dédommagement quelconque ?